



Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2026

L'an 2026, le vingt-six du mois de janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra, Mme GADY Sarah, M. MONCHAUX Eric

Absents excusés :

Mme SORBIER Chloé, procuration à Mme GADY Sarah
Non compté dans les présents et suffrages : Pascal BORTOT

Absent :

M. LUCOT Pierre

14/01/2026

Secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

Objet : Vote du budget annexe Les Longs Champs pour l'année 2026 (Délibération n° 2026-08)

M. le Maire présente le projet de budget primitif du budget annexe Les Longchamps pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité le budget pour l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses	432 195,86 €
Recettes	432 195,86 €

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 021-212105852-20260126-2026_07-BF



Fonctionnement

Dépenses	460 826,74 €
Recettes	460 826,74 €

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2026

Rappelle la délibération n° 2021-23 du 14 juin 2021 autorisant la fongibilité des crédits

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

